

PROVINCE DE QUÉBEC

**Entrée en vigueur  
du règlement numéro VM-365-1**

---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la Ville de Matane a adopté le 15 avril 2024 le *Règlement numéro VM-365-1 modifiant le Règlement VM-365 adoptant un programme de revitalisation favorisant la construction d'habitations multifamiliales.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane ce seizième (16<sup>e</sup>) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

La greffière,

M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma,  
avocate